

BOSNIE-HERZÉGOVINE

**Un grand pas en avant : les
Serbes de Bosnie décident
de coopérer avec le Tribunal
pénal international pour
l'ex-Yougoslavie**

Index AI : EUR 63/004/00

Selon certaines sources, les autorités bosno-serbes ont transmis au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (siégeant à La Haye) des dossiers relatifs à des crimes qui auraient été commis contre des Serbes de Bosnie, ce qui constitue un progrès important dans la coopération entre les autorités bosno-serbes et le Tribunal, a déclaré Amnesty International aujourd'hui (mercredi 5 avril 2000).

Selon les médias, les dossiers remis au Tribunal se composent de 1 200 pages de documents ainsi que de cassettes vidéo et audio portant sur 440 personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes de guerre contre des Serbes entre 1992 et 1995.

« Cette initiative constitue une avancée majeure pour les relations entre le Tribunal et l'entité bosno-serbe Republika Srpska (RS, République serbe), celle-ci ayant refusé pendant des années de coopérer, a déclaré l'organisation de défense des droits humains.

« Nous incitons maintenant les autorités bosno-serbes à poursuivre la coopération engagée avec le Tribunal en veillant à ce que tous les Serbes de Bosnie qui font l'objet d'une inculpation publique et se trouvent toujours sur le territoire de la République soient arrêtés et remis au Tribunal. »

Jusqu'à une période récente, la Republika Srpska refusait tout contact avec le Tribunal, l'accusant de

focaliser son action sur les suspects bosno-serbes et d'ignorer les suspects musulmans et bosno-croates. Amnesty International encourage depuis des années l'entité bosno-serbe à coopérer avec le Tribunal en lui communiquant par exemple des informations relatives à des crimes commis contre des Serbes de Bosnie.

Complément d'information

Ces derniers mois, le Premier ministre serbe de Bosnie, Milorad Dodik, a fait des déclarations qui laissaient présager un changement d'attitude. En novembre 1999, il a demandé à Radovan Karadzic, le dirigeant des Serbes de Bosnie durant la guerre, de se livrer au Tribunal, l'accusant d'avoir « compromis la démocratisation et les perspectives internationales » de la Republika Srpska. Le Premier ministre a aussi déclaré que tous ceux qui « avaient tué des gens parce

qu'ils n'avaient pas la même nationalité qu'eux devaient être traduits en justice ».

On a également appris cette semaine qu'une unité française de la Force de stabilisation (SFOR) avait arrêté Momcilo Krajisnik, ex-président du Parlement bosno-serbe et ex-coprésident de la Bosnie-Herzégovine. Il doit comparaître vendredi devant le Tribunal. ?

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 207 413 5566 ou consulter notre site web :

Amnesty International
BULLETIN D'INFORMATIONS 065/00
5 avril 2000

<http://www.amnesty.org>.

La version originale a été publiée par
Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton
Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et
diffusée par les Éditions Francophones
d'Amnesty International - EFAI -